

Quand un juge se fait le porte-parole des nostalgiques de la peine de mort...

# L'amoureux de la Veuve

**André Giresse, le magistrat le plus dur de France, s'en va. Pour rejoindre Le Pen, « ce persécuté de la vie publique »**

**A**vant de tomber la robe de pourpre et d'hermine, le président de la première section de la cour d'assises de Paris a voulu se ménager une sortie. A 63 ans, André Giresse affirmait « avoir souffert toute sa vie de l'obligation de réserve ».

13 novembre 1985. C'est le même homme qui déclare : « Un quarteron d'avocats influents veut entraver le cours de la justice et choisir ses juges ! Des défenseurs de la pègre, qui vivent de l'argent du crime ! » Giresse-le-magistrat est devenu Giresse-le-justicier. Vaut-il démissionner ? Il siffle d'abord les médias pour leur faire part des lancinements de sa conscience : « Il n'y a plus d'autorité judiciaire aujourd'hui. Le laxisme actuel et l'abolition de la peine de mort assurent la sécurité des truands et l'insécurité des honnêtes gens. »

Puis il annonce officiellement sa démission. En réalité, le magistrat s'apprête à prendre une préretraite qu'il a réclamée trois mois auparavant et dont il sait pertinemment qu'elle débute le 15 décembre. Un petit mensonge qui lui permet de préparer son entrée dans l'arène politique aux côtés du Front national : « De même que l'Algérie a voulu être algérienne, la France doit redevenir française. Il faut expulser la pègre de Bamako. Je défendrai Le Pen, ce persécuté de la vie publique. »

La croisade du président se termine piteusement. Par un certificat médical. Comme un petit garçon qui ne veut plus retourner à l'école, André Giresse n'a pas assuré sa dernière session d'assises.

Etrange personnage que ce magistrat à la figure triste, qui distribua plus d'années de prison que quiconque, tout en se réclamant jusqu'en 1980 d'une sensibilité de gauche ! Une mine affable, qui cadre mal avec des phrases qui tombent comme un couperet : « La rédemption passe par le châtement ! » Un sourire déguise l'extraordinaire estime dans laquelle il se tient : « Je suis un esprit libre et fort qui se bat pour des idées généreuses. Ce qui fait de moi un homme seul, un bouc émissaire. »

André Giresse est un homme de devoir. Il s'oblige à tous les transports en commun : autobus, métro, train, stades. Chantre de la France profonde il se recharge comme une pile à la vox populi. Mais c'est la vox Dei qui sort de sa bouche : « Disons le mot, j'aime commander. » Il raconte volontiers ses bains de foule : « J'ai des plaisirs simples. Et puis, je ne veux



Le président André Giresse après sa démission

pas dire que je suis un nouveau pauvre. Mais tout de même. Dans ce métier, on se retire avec rien du tout. » Heureusement, l'exercice de la magistrature offre quelques compensations narcissiques. Si l'on en croit le témoignage d'un juré (1) qui siégea avec lui, le président Giresse ne se prive pas d'exercer son autorité et même de l'outrepasser. Privilège de sa robe, il n'a de compte à rendre à personne. Légalement inamovible. Un statut qui n'incite pas au doute. Gare à ceux qui contestent le rédempteur. André Giresse ne pardonne jamais.

Octobre 1980 : le procès de Philippe Mau-

rice, présidé par Giresse, aboutit à la première peine capitale prononcée aux assises de Paris depuis dix-sept ans, la dernière aussi. Son avocat s'appelle Robert Badinter. En 1981, c'est le même Robert Badinter qui fait abolir la peine de mort. Philippe Maurice échappe à la guillotine. Le magistrat n'a pas oublié. « L'intelligentsia a confisqué la volonté populaire, dit-il, aujourd'hui, c'est au peuple français qu'il appartient de régler par référendum le problème de la peine de mort et celui des immigrés. » Il est

(1) Autin-Monsat, « Un juré en marge », éd. Hols.